Date de publication : 09/01/2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240102-DECISION_134_23-BF

SÈVREMONT

DECISION N° 134/2023

VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 182 00 SECTION INVESTISSEMENT

Le Maire de Sèvremont,

Vu la délibération D03.09.2021 en date du 30 septembre 2021 adoptant le référentiel M57 au 1er janvier 2022 pour la commune de SEVREMONT,

Vu la délibération D22.12.2021 en date du 16 décembre 2021 autorisant le Maire a procéder à des mouvements de crédits pour exécuter la dépense imprévue, selon Les modalités prévues à l'article L.5217-10-6 du CGCT (fongibilité des crédits permise par la M 57), dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,

Vu l'insuffisance de crédit au chapitre 024 du budget principal 18200,

DECIDE

Article 1 : de transférer la somme de 1 007 euros du compte 1641 – Emprunts en euros chapitre 16 au compte et chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations au budget principal 182 00.

Article 2 : la présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations ouvert à cet effet. Original sera adressé à la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte.

Fait le 28 décembre 2023

En l'absence du Maire,
Et par délégation
Nathalie DUBIN
2ème adjoint

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

Signé électroniquement par : Nathalie Dubin
Date de signature : 29/12/2023
Qualité : Adjointe au maire de Sevremont par délégation de Maire de Sèvremont